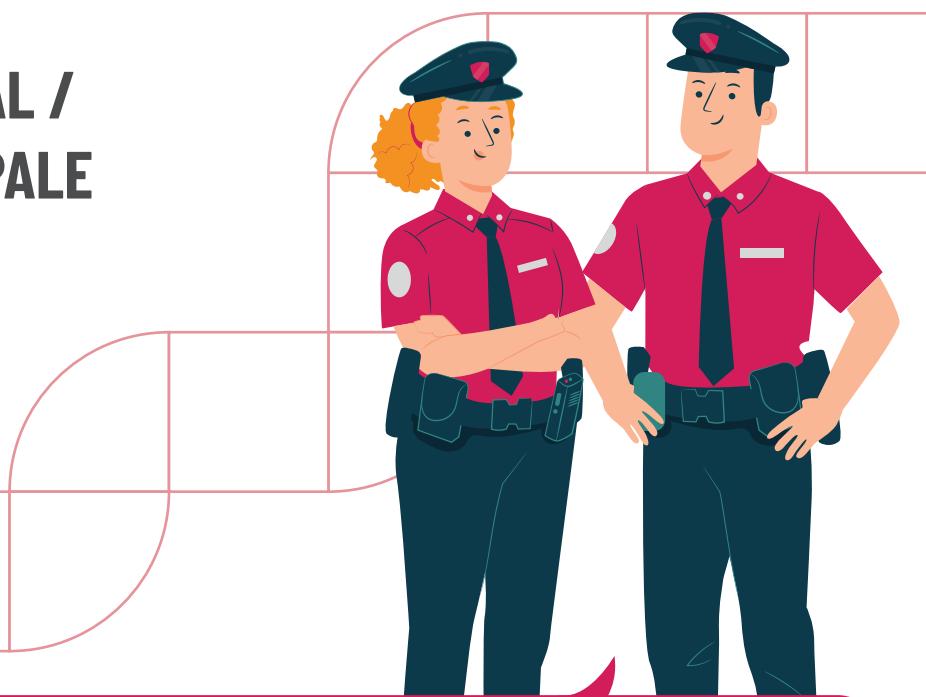


POLICIER MUNICIPAL / POLICIÈRE MUNICIPALE



DESCRIPTIF MÉTIER

L'agent de police municipale exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques. Il développe une relation de proximité avec la population et fait respecter les arrêtés pris par le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police.



QUELLES MISSIONS ?

- Dialoguer avec les administrés et les sensibiliser à la réglementation en vigueur.
- Surveiller les abords des écoles, réaliser des actions de sensibilisation dans les classes.
- Veiller au respect de la propreté de la voie publique, prévenir et sanctionner les infractions à la publicité sauvage, lutter contre les nuisances sonores.
- Veiller au respect de la vitesse et de la signalisation, relever les infractions au stationnement.
- Veiller au bon déroulement des manifestations publiques, fêtes et cérémonies.
- Porter assistance aux usagers en situation de crise ou d'urgence (conflits de voisinage....).
- Rédiger des procédures, documents et actes administratifs courants.
- Rendre compte des événements survenus pendant le service.



QUELLES SONT LES QUALITÉS REQUISÉES ?

Sens de l'observation, réactivité, pédagogie, diplomatie, esprit d'équipe, pédagogie, disponibilité, sens du service public.



QUELLES COMPÉTENCES ?

Assurer une information préventive, gérer les conflits et le stress, analyser rapidement une situation ou un événement imprévu, rendre compte de crimes, délits ou contraventions, rédiger un rapport de mission, coordonner son action avec d'autres acteurs.



OÙ EXERCER ?

Les policiers municipaux sont employés par les communes. Certaines structures intercommunales peuvent toutefois employer des policiers si les communes membres ont fait le choix de regrouper leurs moyens pour exercer cette fonction.



QUEL EST LE PROFIL RECHERCHÉ ?

> Diplômes et formations requis :

Diplôme de niveau III (CAP/BEP) à VI (Bac+3), formation initiale d'aptitude obligatoire (CNFPT), permis B.



QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS ?

Concours de gardien-brigadier, concours de chef de service de police municipale, concours de directeur de police municipale.